

*Motion d'ajournement***LA MOTION D'AJOURNEMENT**

[Traduction]

QUESTIONS A DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: Le député d'Etobicoke-Nord (M. Pennock)—La société Radio-Canada—Le système de gestion financière; le député de York-Centre (M. Kaplan)—Les sociétés d'État—Les dettes non divulguées de la société. b) Le montant des dettes; la députée de Broadview—Greenwood (M^{me} McDonald)—L'éducation—Le programme de prêts aux étudiants—On demande d'envisager un programme de bourse. b) La position du ministre.

● (1610)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-17, modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Madame la Présidente, je prends volontiers la parole pour traiter de ce projet de loi visant à abolir l'impôt sur les revenus pétroliers. Cet impôt faisait partie intégrante du Programme énergétique national. Ce débat me fournit l'occasion de dire à tous les députés, et tout particulièrement aux conservateurs, que contrairement à beaucoup de choses qui ont été dites et que nous avons été obligés d'écouter depuis la mise en application du Programme énergétique national à propos de l'identité de vues du NPD et du parti libéral à son sujet, les députés qui se donneraient la peine de vérifier le compte rendu constateraient que le NPD s'est prononcé contre l'impôt sur le revenu pétrolier. Nous avons dit qu'il était injuste et bien d'autres choses que les membres du caucus conservateur eux-mêmes en avaient dites. Pourtant, pendant des années après la mise en application du Programme énergétique national, on n'a cessé de nous accuser à tort d'avoir accepté sans réserve le Programme énergétique national des libéraux. Ce n'est tout simplement pas vrai. Peut-être cette accusation a-t-elle constitué une tactique politique très efficace dans l'Ouest, mais elle était essentiellement fautive. L'impôt sur le revenu pétrolier est un excellent exemple de la fausseté de cette accusation d'avoir accepté aveuglément le Programme énergétique national.

Au cours du débat sur le projet de loi visant à mettre en oeuvre le Programme énergétique national, j'ai dit qu'on avait tort de parler de l'ouest du Canada comme d'une entité politique homogène. Si j'ai dit cela, c'est que des députés, et surtout des députés conservateurs de l'Ouest, déclaraient souvent que le Programme énergétique national n'avait pas l'appui des

Canadiens de l'Ouest. Et pourtant, bien des Canadiens de l'Ouest appuyaient manifestement certains éléments du Programme énergétique national à l'instar des néo-démocrates. Beaucoup de Canadiens de l'Ouest approuvaient la disposition prévoyant une rétroparticipation de 25 p. 100. Ils trouvaient que c'était une bonne idée que d'accroître la participation canadienne. Ils trouvaient que c'était une bonne idée de renforcer le rôle de Petro-Canada. Ce que je veux faire valoir, c'est qu'il y avait des différences légitimes d'opinion parmi les Canadiens de l'Ouest sur ce qu'était la meilleure politique énergétique pour le pays.

Au cours de ce débat, j'ai été ennuyé au possible par la pré-
tention constante des députés progressistes conservateurs de l'Ouest qui se disaient les seuls à représenter l'Ouest en matière de politique énergétique. Ils présumaient que tous les Canadiens de l'Ouest souscrivaient à leur moindre propos sur ce sujet. Ce n'était manifestement pas le cas. Il est temps que certains députés le reconnaissent. Des événements des derniers jours sont venus le confirmer.

Au cours des débats portant sur l'impôt sur les revenus pétroliers et le Programme énergétique national, j'ai souvent dit que lorsque les députés progressistes conservateurs parlaient de l'Ouest, ils parlaient en fait d'une partie seulement de l'Ouest, d'une partie seulement du secteur énergétique qui se réunit dans les salles des conseils d'administration à Calgary et à Edmonton. Je me rappelle avoir soutenu que les membres des conseils d'administration à Calgary et à Edmonton ne parlaient pas en mon nom en tant que député de Winnipeg—Birds Hill ni au nom des autres députés du Manitoba.

La définition progressiste conservatrice de l'Ouest était en train de devenir beaucoup trop étriquée. Elle dénotait une préoccupation exclusive à l'égard du secteur énergétique. Le parti progressiste conservateur n'avait pas tort de se concentrer sur ce secteur et de s'en préoccuper, mais il était en train de se faire une idée très limitée des intérêts de l'Ouest.

Nous avons vu les conséquences de cette étroitesse de vues dans la décision concernant le contrat d'entretien des CF-18. Le gouvernement conservateur se croit capable de régler le problème de l'industrie pétrolière et gazière en Alberta mais il n'est pas en mesure de satisfaire les aspirations légitimes de la population du Manitoba. L'industrie aérospatiale occupe une grande place au Manitoba. La population de cette province souhaite à juste titre qu'elle ne soit ni affaiblie ni mise en péril par une décision du gouvernement progressiste conservateur fédéral.

Cette décision illustre à quel point depuis le débat sur le Programme énergétique national et sur l'impôt sur les revenus pétroliers, le Parti progressiste conservateur a une vision étriquée de l'ouest du Canada. C'est à partir de ce débat que sa vision des possibilités pour l'ouest n'a plus laissé place aux provinces comme le Manitoba. Cette exclusion est apparue manifestement dans de nombreuses décisions prises au détriment du Manitoba depuis son accession au pouvoir. Citons par exemple le report immédiat de la construction des ateliers de VIA Rail au Manitoba. La suspension indéfinie des commandes du matériel ferroviaire transcontinental qui a autant touché l'Alberta que le Manitoba, et je ne m'explique donc pas pourquoi aucune décision n'a été prise. Entre autres exemples, mentionnons l'annulation de l'établissement d'un institut des